

-----  
MINISTERE  
DE LA SANTE PUBLIQUE

-----  
N° MSP/ 25 S/DRCP.S.

- (CIRCULAIRE - N° 25/86

A

Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé Publique

-----

O B J E T / : Autorisation d'ouverture de cabinets privés par les  
Médecins Etrangers.


-----

Dans le souci d'améliorer le contrôle et l'évaluation des professions privées de Santé, Messieurs Les Directeurs Régionaux sont invités à donner leur avis sur toute demande d'autorisation d'ouverture, de renouvellement ou de fermeture de cabinets privés, formulée par un médecin étranger.

Ces demandes devraient être adressées au Ministère de la Santé Publique qui, après étude, informera les Directions Régionales des suites réservées à ces demandes

Vous êtes priés en conséquence de bien vouloir veiller à la stricte application de cette circulaire .-

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE .-

  
Signé: Dr. Soud LYAGOURI-CHAUGHTI